



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI**

**D**IRECTION DES **P**ERSONNELS ET DE L'**A**DAPTATION  
DE L'**E**NVIRONNEMENT **P**ROFESSIONNEL

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
IMMEUBLE ATRIUM - 5, ALLEE DES VINS DE FRANCE  
75573 PARIS CEDEX 12

Bureau 1 C

Affaire suivie par M<sup>lle</sup> SACHOT

Téléphone : 01 53 44 28 89

Télécopie : 01 53 44 28 62

Mél : beatrice.sachot@finances.gouv.fr

Référence : 1C/2008/04/6825/SAB

**MINISTÈRE  
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**P**ARIS, LE 9 AVRIL 2008

**NOTE POUR  
TOUS LES SERVICES**

**Objet :** organisation, au titre de l'année 2008, d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Mes services organiseront au 2<sup>ème</sup> semestre 2008 un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

**I – CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :**

(appréciées au 1<sup>er</sup> janvier 2008)

- ① être fonctionnaire ou agent public de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière, ou militaire ;
- ② justifier d'au moins trois années de services publics ;

**II – NOMBRE DE POSTES OFFERTS :**

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 6.

**III – NATURE DES EPREUVES :**

*Arrêté du 26 février 1997 (JO du 20 mars 1997)*

Le concours comprend quatre épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

**Épreuves écrites d'admissibilité :**

1. composition sur un sujet d'ordre général (durée 4 heures – coefficient 2)
2. composition sur un sujet de mathématiques (durée 4 heures – coefficient 1)
3. composition sur un sujet de physique-chimie (durée 4 heures – coefficient 1)

#### 4. composition sur un sujet d'économie (durée 4 heures – coefficient 1)

L'épreuve écrite n° 1 consiste en la rédaction d'une note de synthèse se rapportant à un sujet de portée générale suivie d'un commentaire. Cette épreuve est destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse des candidats, leurs qualités d'expression et leur aptitude au raisonnement. Le commentaire doit permettre de juger les qualités de réflexion et les connaissances générales des candidats.

Les programmes des épreuves n°s 2 et 3 sont ceux des parties communes des classes de mathématiques spéciales tels qu'ils sont définis par l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale en vigueur l'année du concours.

L'épreuve n° 4 est destinée à apprécier les connaissances des candidats en matière de politiques économiques, de finances publiques et de gestion des entreprises.

#### Epreuve orale d'admission :

- entretien avec le jury (durée 40 minutes – coefficient 4)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sous forme d'une interrogation portant sur les études et travaux personnels et, le cas échéant, sur l'activité et l'expérience professionnelles du candidat ainsi que d'un échange libre permettant d'apprécier ses aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines.

Seuls peuvent être autorisés à participer à l'épreuve d'admission les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent à l'issue des épreuves d'admissibilité une note supérieure à 10 sur 20 dans chacune des 4 épreuves.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

#### **IV – DATES ET LIEUX DES EPREUVES :**

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les **mardi 3 et mercredi 4 septembre 2008** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera en région parisienne à compter du **13 octobre 2008**.

#### **V – DATES LIMITES D'INSCRIPTION :**

La date de fin de saisie des pré-inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la Poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi est fixée au **mardi 3 juin 2008 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi est fixée au **mardi 17 juin 2008 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur. **Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.**

Les candidats peuvent s'inscrire :

#### - **soit par voie de téléprocédure :**

- **sur Internet** par le portail des ministères ([www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) ou [www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr) ou [www.comptes-publics.gouv.fr](http://www.comptes-publics.gouv.fr)) - rubriques « vous êtes... Un particulier » - « concours et métiers » - « Inscrivez-vous à un concours » « Téléprocédures formulaires d'inscription aux concours ouverts par la DPAEP » - « accès à l'inscription » ;

- **sur Intranet** : Alizé – menu « formation/concours » - rubrique « concours » - « inscriptions » « Téléprocédures formulaires d'inscription aux concours ouverts par la DPAEP » - « accès à l'inscription ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de pré-inscription qui attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel communiqués au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la pré-inscription à l'aide de ce numéro.

Au-delà de la date limite de pré-inscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur inscription jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation ; la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la pré-inscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la pré-inscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

- **soit par dossier papier** :

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier auprès de la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel - Sous-direction des ressources humaines - Bureau 1C - Secteur Concours - Immeuble Atrium - Pièce 2321 - 5, place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 - **de 9H00 à 18H00.**

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel.

**Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.**

## **VI – SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS :**

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser à la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel – Sous-direction des ressources humaines - Bureau 1C - Secteur Concours - Immeuble Atrium - Pièce 2321 - 5, place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr

★

★            ★

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

Pour le Directeur des personnels  
et de l'adaptation de l'environnement professionnel  
et par délégation  
Pour Le Directeur adjoint chargé  
de la sous-direction des ressources humaines,  
L'Attachée principale d'administration  
Adjointe au chef du Bureau 1C

Yasmine OUANNOUGHI